17ème RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE

###### REGLEMENT PARTICULIER

###### *Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

# PROGRAMME - HORAIRES

**Lundi 9 mai 2021**

Parution du règlement et ouverture des engagements

**Dimanche 13 juin 2021**

Clôture des engagements : (cachet de la poste faisant foi).

**Dimanche 20 Juin 2021**

**De 8h00 à 12h00 et**

**De 14h00 à 18h00**

Mise à disposition du carnet d’itinéraire et pré- vérifications administratives au siège de l’écurie Maison des associations 11, rue de la mairie - Lacrouzette.

Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art. 6.2P planning et horaires).

**Vendredi 25 Juin 2021**

**De 8 H 00 à 12 H 00**

**De 14 H 00 à 18 H 00**

 Mise à disposition du carnet d’itinéraire et pré- vérifications administratives au siège de l’écurie

 Maison des associations 11, rue de la mairie - Lacrouzette.

Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art. 6.2P planning et horaires).

**A 14 H 00** : Ouverture du parc d’assistance – Rue du sol de la Dime et de Roquecourbe.

**De 15 H 00 à 20 H 00**

**:** Vérifications des documents, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

Complément vérifications administratives.

**15 H 15 à 20 H 15 :** Vérifications des voitures, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

**A partir de 15 H 30:** Mise en place du parc de départ, place du Théron 81210 Lacrouzette.

**19 H 15 :**1ère réunion Commissaires Sportifs, maison des associations 11,rue de la Mairie Lacrouzette

**20 H 45 :** Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, des heures et ordres de départ. Panneau d’affichage : parc fermé, place du Théron - Lacrouzette.

**AFFICHAGE :** Le panneau d’affichage officiel, au parc fermé , place du Théron à Lacrouzette.

**Samedi 26 juin 2021**

**8 H 30 :** Départ du 1er concurrent du parc fermé, place du Théron - Lacrouzette.

**15 H 12 :** Arrivée de la 1er voiture, parc final place du Théron, **C.H.6 A : fin de rallye pointage en avance non autorisé.**

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30‘ après l’arrivée du dernier concurrent en parc fermé au tableau d’affichage officiel, place du Théron à Lacrouzette.

30‘ après l’affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

**17 H 00 :** Vérifications finales, garage MONTES, route de Roquecourbe à Lacrouzette.

Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC

**18 H 30 :** Remise des prix, place du Théron .

***ATTENTION :***

***Les articles ou partie d’articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.***

# ARTICLE 1P. ORGANISATION

**Définition :**

L’association Sportive du Vignoble Tarnais et l’écurie du Sidobre organisent, sous réserve de l’approbation de l’autorité administrative les **25 et 26 juin 2021** le :

***17ème RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE***

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s’engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Midi Pyrénées le

***12 / 04 / 2021 sous le N ° R 23 et par la FFSA le 12 / 04 / 2021 : N° R 230***

## Comité d’Organisation

**Présidente : Mme Amina SOULE**

Membres : Les membres de l’écurie automobile du Sidobre, ainsi que les sympathisants des associations voisines.

**Secrétariat du Rallye :**

**Adresse : 10 rue de la Mairie – 81210 Lacrouzette.**

**Téléphone : 07 89 68 51 67 - 05 63 50 57 15 - mail : ecurie.du.sidobre@orange.fr**

Permanence du Rallye :

**Chez :Amina SOULE- 386 route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.**

**Tél : 07 89 68 51 67.**

***Organisateur technique***

**Ecurie Automobile du Sidobre , maison des associations – 10 rue de la Mairie -81210 Lacrouzette.**

Nom : **Amina SOULE**, présidente de l’Ecurie Automobile du Sidobre.

**Adresse : 386, route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.**

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs M. DECARPENTRIE 3433

 G. BERTRAND 5705

 B. MARTY 136694

 ( stag ) S. ROUANET 296840

Directeur de Course Y .ESCLOUPE 76046

Directeurs de Course Adjoints E. LAURENS 133555

 E. BONNIFACE 131210

Relations Concurrents J. JONQUIERES 9859

 ( Stagt ) C. ROUANET 298583

Responsable Commissaires Techniques A. FOURMENT 6222

 A. PINHO 259271

 A. MOMMAYOU 12924

 R. VANARA 114975

 C. NATEWAJKO 43054

Directeurs de Course Délégués aux E.S. G. FAYET 162390

 J. ETIENNE 17167

Médecin chef M. ELRAKAAWI 149435

Responsable des Parcs T. GRAUBY 163786

Responsable publicité M. CALVET 52062

Responsable Presse A. SOULE 157535

Conseillé CRMP M. POUGET 125747

Juge de faits M. CABROL 14590

Véhicule Tricolore P. MARTY 9699

Véhicule Damier M. BERTRAND – PUECH 113568

Nombre total de postes de commissaires : 14

Nombre de commissaires sur le terrain : 35

Nombre d’ambulances équipées : 2

**A l’exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d’infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier, par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.**

## 1.2P. ELIGIBILITE

**Le 17ème Rallye Régional du Sidobre compte pour :**

1. Coupe de France des Rallyes **2021 Coef : 2**
2. Championnat ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile (Pilotes et Copilotes **Coeff : 2** )
3. Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile
4. Challenge A.S.A. Route d'Argent **2021.**

## 1.3P. VERIFICATIONS

* **Avant le départ**
* Les équipages engagés seront informés lors de la prise du Road–Book et des vérifications administratives de l’heure des vérifications des voitures, ainsi que des vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **Vendredi 25 Juin 2021**.

**Documents : 15 H 00 à 20 H00**– Place du Théron 81210 LACROUZETTE: 07 89 68 51 67

**Voitures : 15 H 15 à 20 H 15**–Place du Théron 81210 LACROUZETTE: 07 89 68 51 67

Un parc remorque obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords du stade de football à la Bessière -81210 Lacrouzette **(voir plan fourni avec la convocation)**.

**Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MONTES.

Route de Roquecourbe- 81210 LACROUZETTE -  : 05.63.50.62.79

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 euros TTC

# ARTICLE 2P.ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## 3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 17ème rallye du Sidobre, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Dimanche 13 Juin 2021.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum .**

Une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d’engagés à 130, le cas échéant.

**3.1.11.1P.** Les droits d’engagement sont fixés :

* Avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
* Sans la publicité facultative des organisateurs : **220€ (x 2) = 440 €**
* Le chèque sera fait à l’ordre de :

**ECURIE DU SIDOBRE**

**Chez Mme Amina SOULE**

**386,route du Fau**

**81490 Saint Salvy de la Balme**

**Tél.07 89 68 51 67**

**Email :** **amsoule@wanadoo.fr**

* Une remise de : **20€** sera consentie aux équipages 100 /100 issus de l’ASA du Vignoble Tarnais

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

* De la photocopie de la licence 2021 des 2 membres.
* De la photocopie du permis de conduire des 2 membres.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaitre les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaitre et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

**3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des E.S**. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d’un ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d’entrée et de sortie de zone casque.

**3.2.10P.Tous les concurrents, pilotes et officiels d’un rallye, devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye leur licence valable pour l’année en cours, ainsi que leur permis de conduire.**

**3.3P. ORDRE DE DEPART**

 Comme suit :

* + Conducteur prioritaire rallye FFSA.
	+ Pilotes désignés comme performants par l’organisateur.
	+ Les autres conducteurs suivant la règlementation FFSA.

# ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

***Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.2021.***

## 4.3P. ASSISTANCE

Un seul parc d’assistance est prévu pour toute la durée du rallye dans le village de **Lacrouzette**, il sera délimité par un CH d’entrée et de sortie. ***Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.***

**4.3.2.1P.**

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous **leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d’assistance**, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cour de validité.

Obligation est faite aux équipages de récupérer les déchets de toute nature, et de laisser les lieux propres au moment de leur départ. Tout piquetage est interdit.

En cas de non-respect :

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

**4.7. P. EXTINCTEURS :**

Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote. Les dispositifs installés dit « à déclanchement automatiques » ***devront être obligatoirement dégoupillés dès la sortie des vérifications techniques jusqu’à la sortie du parc fermé d’arrivée****.*

En cas de non-respect :

* Avant le départ : mise en conformité
* Pendant le rallye :
	+ 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
	+ 2ème infraction : disqualification.

# ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

## 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

# ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## 6.1P. DESCRIPTION

Le **17ème**Rallye Régional du Sidobe, représente un parcours de **95,400 km**.

Il est divisé en **1**étapes et **3** sections.

Il comporte **10** épreuves spéciales d’une longueur totale de **39,000 km**.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 Thouy 4 ,900 x 3 = 14 ,700 Km

 ES 2/4/6 Lusières 8 , 100 x 3 = 24,300 Km

L'itinéraire horaire figure dans l’annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3 au maximum**.

Un sticker avec la mention « **reconnaissances** » et un N° d’ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

***6.2.5P DUREE***

**Les reconnaissances se dérouleront sur 2 jours :**

**Dimanche 20 Juin , et Vendredi 25 Juin 2021,**

**De 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00.**

# ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

***7.1 P Départ***

*Conforme au règlement standard FFSA.*

***7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles***

*Conforme au règlement standard FFSA.*

* Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
* Les chefs de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES "CHEF DE POSTE"
* Les officiels porteront des chasubles distinctives.

***7.5.17.3P : Dépannage***

L’organisateur n’a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d’assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

***7.5.174P : Déclaration d’abandon***

Tout équipage qui abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES doit prévenir obligatoirement la direction de course. Un sticker portant un N° de téléphone sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la durée du rallye. Tout manquement fera l’objet d’un signalement aux commissaires du collège, qui détermineront la sanction à appliquer.

# ARTICLE 8P.RECLAMATION --APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**ARTICLE 9 P .CLASSEMENTS**

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

# ARTICLE 10 P. PRIX ET COUPES

**Compte tenu de la crise sanitaire et d’une situation exceptionnelle cette année, nous avons baissé le montant de l’engagement.**

**En contrepartie aucune remise de prix financière ne sera donnée.**

**Des coupes récompenseront les lauréats, comme noté ci-dessous**

Pour la remise des coupes, les classes suivantes seront regroupées :

* Les classes R2 – R2J
* Les classes R3 – R3T
* Les classes : A5 / A5K – A6 / A6K –A7 / A7K / A7S seront regroupées.
* **COUPES :**
	+ SCRATCH aux 3 premiers du scratch
	+ CLASSE aux premiers de classe
	+ FEMININ au 1er équipage
	+ COMMISSAIRE 2 récompensés par tirage au sort

**La distribution des récompenses aura lieu Dimanche 26 Juin à 18 h 30, place du Théron.**

